

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUIL DE PARTICIPATION
FS/EM/10/2008**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la compagnie d'assurances Sanad représentée par son Administrateur Directeur Général, Monsieur Abdeltif Tahiri, a déclaré le 18 avril 2008, avoir cédé sur le marché de blocs, le 11 avril 2008, 186.000 actions Fertima, dont 71.000 actions à travers le FCP Sanad Actions, au cours unitaire de 400,00 DH, franchissant à la baisse les seuils de participation de 10% et 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la compagnie d'Assurances Sanad ne détient plus aucune action Fertima.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières